



Emploi Multiple

Par FIVE

Bonjour,

Je suis assistante de direction dans la grande distribution (convention 2216) statut Agent de Maîtrise.

Mon employeur me demande d'effectuer des tâches de ma responsable RH qui est cadre. Ces tâches sont devenues quotidiennes.

Est ce que je peux lui demander une compensation de salaires pour ce travail étant donné qu'il est d'un niveau différent ?

Merci pour votre retour.

Par AGeorges

Bonsoir Five,

En principe, oui, si la situation dure depuis un certain temps (30 jours ?).

Il faut que vous consultiez votre convention collective. Ce cas doit y être prévu.

Par FIVE

Merci pour votre retour